



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
GREFFIER QUE :**

Le 5 juin 2018, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :

- **Règlement numéro 311** modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- **Règlement numéro 312** modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- **Règlement numéro 313** modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- **Règlement numéro 314** modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- **Règlement numéro 315** modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 13^e JOUR DE JUIN 2018

**Pierre-Alain Bouchard
Greffier**